



Garde enfant, déménagement

Par Smoothie

Bonjour,

Je suis divorcée par consentement à l'amiable. Concernant les visites de ma fille, je vais récupérer ma fille un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, environ 2h30 de route aller.

Mon ex-mari souhaite déménagé plus loin, environ plus de 5h de route aller.

Je ne pourrais plus récupérer ma fille comme stipulé dans le divorce, cité ci-dessus.

J'aimerais savoir si il a le droit de faire cela.

En vu des futurs changement, qu'est ce que je peux demander (réduire pension (car devoir prévoir un mode de garde, pas assez de jours de congés), demander plus de jours de vacances, ...)

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez demander à ce que les trajets soient partagés, ou à sa charge, et effectivement avoir plus de vacances . La baisse de pension n'a de raison d'être que si c'est vous, qui assumiez l'ensemble des trajets.

Tout comme la personne a décidé d'aller vivre, ailleurs, à 2h30 de distance l'autre peut décider aussi de vivre ailleurs : un jugement ne permet pas de décider ou un adulte a le droit de vivre .

Mais si éloignement, vu que la GA n'est pas possible, il faut bien qu'il décide ou l'enfant vit et comment l'autre parent exerce ses droits .

Vous pourriez demander à ce que la résidence de l'enfant soit chez vous, mais vu la distance qui existe déjà, ce sera compliqué de faire valoir le fait de garder les repères de l'enfant .

NB : Selon l'age de l'enfant, celui ci peut donner son avis sur son lieu de résidence .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il a le droit de déménager...

Mais il doit vous en informer et il est recommandé de saisir le JAF pour définir de nouvelles dispositions pour votre enfant. Vous pouvez même demander la résidence principale. Mais pour l'obtenir, il faut de bons arguments (pas seulement la distance).

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11389]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11389
[/url]

Par Smoothie

Merci à vous pour ces réponses rapides.
Bonne journée à vous